

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** **Sand, acid washed**  
**Code du produit** A19936  
**No CAS:** 14808-60-7  
**Numéro CE:** 238-878-4

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**

**Utilisation identifiée:** Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 SU24 Recherche scientifique et développement

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur :** Alfa Aesar GmbH & Co.KG  
 A Johnson Matthey Company  
 Zeppelinstr. 7b  
 76185 Karlsruhe / Germany  
 Tel: +49 (0) 721 84007 280  
 Fax: +49 (0) 721 84007 300  
 Email: tech@alfa.com  
 www.alfa.com  
**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit.  
**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)  
 Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz  
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons, la rate, le tissu sanguin et le système endocrinien à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

T; Toxique

R49: Peut provoquer le cancer par inhalation.

Xn; Nocif

R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** néant**Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification** Aucune information connue.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Pictogrammes de danger**  
**Mention d'avertissement**  
**Mentions de danger**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

GHS08

Danger

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons, la rate, le tissu sanguin et le système endocrinien à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Conseils de prudence****2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

**No. CAS Désignation** 14808-60-7 quartz (SiO<sub>2</sub>)  
**Code(s) d'identification**  
**Numéro CE:** 238-878-4

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Recourir à un traitement médical

**après contact avec la peau :****après contact avec les yeux :****après ingestion :****4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Si ce produit est impliqué dans un incendie, ce qui suit peuvent être dégagées:

Oxyde de silicose

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

**Nom du produit Sand, acid washed**

(suite de la page 1)

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
<b>Prévention des risques secondaires:</b>	Aucune mesure particulière n'est requise.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
<b>Préventions des incendies et des explosions:</b>	Le produit n'est pas combustible
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	
<b>Stockage :</b>	
<b>Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :</b>	Aucune exigence particulière.
<b>Indications concernant le stockage commun :</b>	Pas d'information connue.
<b>Autres indications sur les conditions de stockage :</b>	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 30 mètres par minute.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**14808-60-7 quartz (SiO<sub>2</sub>) (100,0%)**

VME ( ) 0,1 mg/m<sup>3</sup>  
pour la fraction alvéolaire

**Indications complémentaires :** Aucune donnée

**8.2 Contrôles de l'exposition**  
**Equipement de protection individuel :**  
**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

**Protection respiratoire :**  
**Protection des mains :**

**Matériau des gants**  
**Temps de pénétration du matériau des gants**  
**Protection des yeux :**  
**Protection du corps :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Maintenir un environnement ergonomique de travail approprié.  
Protection respiratoire en cas de fortes concentrations  
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Gants étanches  
non déterminé  
Lunettes de protection.  
Vêtements de travail protecteurs.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales.**

**Aspect:**  
**Forme :** Poudre ou de granulés  
**Couleur :** Blanc à brun pâle  
**Odeur :** inodore  
**Seuil olfactif:** Non déterminé.

**valeur du pH:** Non applicable.

**Modification d'état**  
**Point de fusion :** 1710 °C  
**Point d'ébullition :** 2230 °C  
**Température et début de la sublimation :** non déterminé  
**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé.  
**Température d'inflammation :** Non déterminé  
**Température de décomposition :** Non déterminé  
**Auto-inflammabilité :** Non déterminé.  
**Limites d'explosivité :**  
**inférieure :** Non déterminé  
**supérieure :** Non déterminé  
**Pression de vapeur :** Non applicable.  
**Densité :** non déterminée  
**Densité relative.** Non déterminé.  
**Densité de vapeur.** Non applicable.  
**Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

(suite page 3)

Nom du produit **Sand, acid washed**

(suite de la page 2)

<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>dynamique :</b>	Non applicable.
<b>cinématique :</b>	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information connue.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Décomposition thermique / conditions à éviter :</b>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Aucune information connue.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxyde de silicone

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë :</b>	Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données sur la toxicité aiguë de cette substance.
<b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</b>	Aucune donnée
<b>Irritation de la peau ou de la corrosion:</b>	Peut provoquer une irritation
<b>Irritation des yeux ou de la corrosion:</b>	Peut entraîner irritation.
<b>Sensibilisation :</b>	Aucun effet de sensibilisation connu.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données de mutation de cette substance.
<b>Carcinogenicity:</b>	Peut provoquer le cancer. IARC-1: Cancérogène chez l'homme: preuve suffisante de cancérogénicité. ACGIH A2: Suspecté être cancérogène chez l'homme: l'agent est cancérogène chez les animaux de laboratoire par administration de doses, en fonction de la/des voie(s) d'administration, de l'/des emplacement(s), des types histologiques ou par des techniques considérées d'importance pour l'exposition des travailleurs. Les études épidémiologiques disponibles sont contradictoires ou insuffisantes pour pouvoir confirmer un risque plus élevé de cancer chez les personnes exposées. NTP-K: Connu pour être cancérogène: preuve suffisante issue des expériences réalisées chez l'homme. Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient des données tumorigènes et / ou cancérogènes et / ou néoplasique pour cette substance.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition répétée:</b>	Risque présumé d'effets graves pour les poumons, la rate, le tissu sanguin et le système endocrinien à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles du système - exposition unique:</b>	Aucun effet connu.
<b>Risque d'aspiration:</b>	Aucun effet connu.
<b>Toxicité subaiguë à chronique :</b>	Le Registre des effets toxiques des substances chimiques (RTECS) contient de multiples données sur la toxicité de doses pour cette substance.
<b>Indications toxicologiques complémentaires :</b>	D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

**SECTION 12: Informations écologiques**

<b>12.1 Toxicité</b>	
<b>Toxicité aquatique :</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>Autres indications écologiques :</b>	
<b>Indications générales :</b>	Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire. En général non polluant Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	
<b>PBT:</b>	Non applicable.
<b>vPvB:</b>	Non applicable.
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

<b>13.1 Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Recommandation :</b>	Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
<b>Emballages non nettoyés :</b>	
<b>Recommandation :</b>	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

<b>No. UN</b>	
<b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	
<b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
<b>Classe</b>	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>ADR, IMDG, IATA</b>	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.

(suite page 4)  
FR

Nom du produit **Sand, acid washed**

(suite de la page 3)

"Règlement type" de l'ONU: -

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Prescriptions nationales :**

**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes  
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

**Classe de pollution des eaux :** En général non polluant

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

**Substances extrêmement préoccupantes**

**(SVHC) selon REACH, article 57** La substance n'est pas répertoriée.

**REACH - substances pré-enregistrées** la substance est comprise

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

**Service établissant la fiche de données de sécurité:**

**Acronymes et abréviations:**

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
DL50: dose létale, 50 pour cent